Séance ordinaire du Conseil de la MRC du Haut-Saint-Laurent tenue le 8 juin 2016 à 19 h 30, au 10, rue King, bureau 400, à Huntingdon. La présente séance est présidée par Madame Louise Lebrun, préfète et mairesse de la municipalité de Sainte-Barbe. Les conseillers suivants sont présents:

Mme Jean Armstrong, mairesse du canton de Dundee
M. André Brunette, maire de la ville de Huntingdon
Mme Carolyn Cameron, mairesse de la municipalité de Hinchinbrooke
M. Alain Castagner, maire de la municipalité de Saint-Anicet
M. Gilles Dagenais, maire de la municipalité de Saint-Chrysostome
M. Denis Henderson, maire du canton de Havelock
M. Pierre Poirier, maire du canton de Godmanchester
M. Richard Raithby, maire de la municipalité de Howick
M. François Rochefort, maire de la paroisse de Très-Saint-Sacrement
M. Chrystian Soucy, maire de la municipalité d'Ormstown
Mme Deborah Stewart, mairesse de la municipalité d'Elgin
Mme Suzanne Yelle Blair, mairesse de la municipalité de Franklin
Le directeur général/secrétaire-trésorier, M. François Landreville, est aussi présent.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

7375-06-16 Il est proposé par Denis Henderson
Appuyé par Alain Castagner et résolu unanimement
Que la séance soit ouverte.

ADOPTÉ

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

7376-06-16 Il est proposé par Pierre Poirier
Appuyé par Gilles Dagenais et résolu unanimement
Que l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉ

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 11 ET 18 MAI 2016

7377-06-16 Il est proposé par Alain Castagner
Appuyé par Chrystian Soucy et résolu unanimement
Que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 11 mai et de la séance spéciale du 18 mai 2016 soient adoptés.

ADOPTÉ

4. PRÉSENTATION DE MME RENÉE GUERNON EN REGARD AUX PROBLÈMES CARDIAQUES DANS LE HAUT-SAINT-LAURENT

Madame Guernon, présidente de l'organisme Cardio Actif, Mme Nadeau, présidente du CA et Monsieur Roberge membre du CA parlent des services offerts par cet organisme.

Madame Guernon parle des problèmes cardio-vasculaires des citoyens de notre région et dépose une feuille de statistiques, tandis que Madame Patricia Nadeau nous informe de son expérience vécue.

Il est spécifié qu'une activité physique de 30 minutes par jour est le meilleur moyen pour contrer les maladies cardio-vasculaires. D'ailleurs, la salle HAEC au 24, rue York est disponible pour les activités physiques.

5A. PRÉSENTATION DE M. JONATHAN ALLEN CONCERNANT UN ÉVÉNEMENT LE 6 AOÛT 2016 DANS LA MUNICIPALITÉ D'ORMSTOWN, EN FAVEUR D'UNE AIDE À LA SCLÉROSE LATÉRALE AMYOTROPHIQUE (SLA)

Monsieur Jonathan Allen dépose un document concernant la SLA. Monsieur Michel Tremblay de la municipalité d'Ormstown fait part de son expérience et désire sensibiliser la population à ces problèmes; il lance une invitation à l'événement du 6 août prochain pour une activité familiale.

5B. PRÉSENTATION DE M. ALAIN BEAULIEU, PRÉSIDENT DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION (OMH) À HOWICK, EN REGARD AUX OMH DE NOTRE MRC

Monsieur Alain Beaulieu fait le point sur le regroupement des OMH. Il distribue un document d'identification et de localisation des OMH et mentionne qu'actuellement le gouvernement désire regrouper les OMH sur le territoire de la MRC.

6. SUIVI DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ

6.01 AVIS SUR LES RÈGLEMENTS 882-2016 ET 884-2016 – VILLE DE HUNTINGDON

ATTENDU QUE la ville de Huntingdon dépose les règlements d'urbanisme 882-2016 et 884-2016 modifiant le règlement relatif au plan d'urbanisme 511;

ATTENDU QUE ces règlements ont été adoptés le 4 mai 2016;

ATTENDU QUE ces règlements ont été reçus à la MRC le 9 mai 2016;

ATTENDU QUE ces règlements visent à modifier des affectations au plan d'urbanisme de la ville afin d'y intégrer de l'habitation forte densité et des usages mixtes ainsi que d'agrandir l'affectation commerciale;

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement et de développement révisé est entré en vigueur le 1er novembre 2000;

ATTENDU QUE les règlements ne contreviennent pas aux orientations du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

7378-06-16 *EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par Gilles Dagenais
Appuyé par Pierre Poirier et résolu unanimement
D'approuver la conformité des règlements 882-2016 et 884-2016 de la ville de Huntingdon puisqu'ils ne contreviennent pas aux orientations du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire.

ADOPTÉ

6.02 AVIS SUR LE RÈGLEMENT 25.18-2016 – MUNICIPALITÉ D'ORMSTOWN

ATTENDU QUE la municipalité d'Ormstown dépose le règlement d'urbanisme 25.18-2016 modifiant le règlement de zonage 25-2006;

ATTENDU QUE ce règlement a été adopté le 9 mai 2016;

ATTENDU QUE ce règlement a été reçu à la MRC le 10 mai 2016;

ATTENDU QUE ce règlement vise à intégrer la partie de lot 282 à la zone H02-221, à implanter des mesures de réduction des nuisances pour les terrains riverains à la route 138, à se conformer au Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles et à revoir diverses normes d'implantation et d'alignement;

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement et de développement révisé est entré en vigueur le 1er novembre 2000;

ATTENDU QUE le règlement ne contrevient pas aux orientations du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

7379-06-16 *EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par Suzanne Yelle Blair
Appuyé par Denis Henderson et résolu unanimement
D'approuver la conformité du règlement 25.18-2016 de la municipalité d'Ormstown puisqu'il ne contrevient pas aux orientations du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire.

ADOPTÉ

6.03 AVIS SUR LE RÈGLEMENT 2003-05-30 – MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BARBE

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Barbe dépose le règlement d'urbanisme 2003-05-30 modifiant le règlement de zonage 2003-05;

ATTENDU QUE ce règlement a été adopté le 2 mai 2016;

ATTENDU QUE ce règlement a été reçu à la MRC le 3 mai 2016;

ATTENDU QUE ce règlement vise à agrandir les limites de la zone CB-1 au détriment de la zone HA-2;

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement et de développement révisé est entré en vigueur le 1er novembre 2000;

ATTENDU QUE le règlement ne contrevient pas aux orientations du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

7380-06-16 *EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par Pierre Poirier
Appuyé par Richard Raithby et résolu unanimement
D'approuver la conformité du règlement 2003-05-30 de la municipalité de Sainte-Barbe puisqu'il ne contrevient pas aux orientations du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire.

ADOPTÉ

6.04 AVIS SUR LES RÈGLEMENTS 354 ET 355 – MUNICIPALITÉ DE FRANKLIN

ATTENDU QUE la municipalité de Franklin dépose les règlements d'urbanisme 354 et 355 modifiant le règlement de zonage 272;

ATTENDU QUE ces règlements ont été adoptés le 18 mai 2016;

ATTENDU QUE ces règlements ont été reçus à la MRC le 19 mai 2016;

ATTENDU QUE ces règlements visent à favoriser le développement des terrains enclavés de la zone HC-4 en les intégrant à la zone HC-6 et à y autoriser un projet intégré d'habitation ainsi qu'à intégrer la zone CI-7 à la zone HC-6 afin d'harmoniser son développement avec le milieu environnant;

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement et de développement révisé est entré en vigueur le 1er novembre 2000;

ATTENDU QUE les règlements ne contreviennent pas aux orientations du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

7381-06-16 *EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par Denis Henderson
Appuyé par André Brunette et résolu unanimement
D'approuver la conformité des règlements 354 et 355 de la municipalité de Franklin puisqu'ils ne contreviennent pas aux orientations du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire.

ADOPTÉ

7. ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE (FDT) 2015-2016

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Organisation du territoire (MAMOT) demande un rapport d'activités du FDT 2015-2016;

ATTENDU QUE les membres du Conseil de la MRC du Haut-Saint-Laurent ont pris connaissance de ce rapport;

7382-06-16 *EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par Chrystian Soucy
Appuyé par François Rochefort et résolu unanimement
D'approuver le rapport d'activités du FDT 2015-2016.

ADOPTÉ

8. ATTRIBUTION DU CONTRAT EN REGARD AU FAUCHAGE SUR LE PARC RÉGIONAL LINÉAIRE

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Saint-Laurent a procédé à un appel d'offres public en regard à l'exécution du fauchage le long du parc régional linéaire;

ATTENDU QUE la MRC a reçu quatre soumissions;

7383-06-16 *EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par Alain Castagner
Appuyé par François Rochefort et résolu unanimement
D'adjuger le contrat de fauchage 2016 le long du parc régional linéaire (emprises ferroviaires abandonnées) au plus bas soumissionnaire conforme, Les *Entreprises N. Théoret Inc.*, au coût de 14 463,86 $, taxes incluses.

ADOPTÉ

9. ADOPTION DE LA POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS POUR AMÉLIORER LES MILIEUX DE VIE 2016

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Saint-Laurent a mis en place depuis 2015 une *Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie*;

7384-06-16 *EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par Alain Castagner
Appuyé par Chrystian Soucy et résolu unanimement
D'adopter la *Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie,* pour l'année 2016, telle que déposée.

ADOPTÉ

10. ADOPTION DU RAPPORT DES CONSULTATIONS PUBLIQUES SUR LE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (PGMR)

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Saint-Laurent a tenu des rencontres publiques en regard au PGMR, les 12 et 17 mai 2016;

7385-06-16 *EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par Gilles Dagenais
Appuyé par Denis Henderson et résolu unanimement
D'adopter le rapport sur les consultations publiques en regard au PGMR, tel que déposé.

ADOPTÉ

11A. ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS DU TAXIBUS 2015 POUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT

La préfète dépose le rapport d'activités du taxibus 2015 pour le territoire de la MRC du Haut-Saint-Laurent et des municipalités participantes de la MRC de Beauharnois-Salaberry.

7386-06-16 Il est proposé par Chrystian Soucy
Appuyé par François Rochefort et résolu unanimement
D'accepter le dépôt du rapport d'activités 2015 du taxibus pour le territoire de la MRC du Haut-Saint-Laurent et des municipalités participantes de la MRC de Beauharnois-Salaberry.

ADOPTÉ

11B. AUTORISATION POUR DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC POUR LE SERVICE TAXIBUS, POUR L'ANNÉE 2016

ATTENDU QUE la MRC opère un service Taxibus en 2016;

*ATTENDU QU'*il existe au ministère des Transports du Québec un programme d'aide financière;

7387-06-16 *EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par André Brunette
Appuyé par Alain Castagner et résolu unanimement
D'autoriser le directeur général à déposer une demande d'aide financière en regard au service Taxibus, pour l'année 2016.

ADOPTÉ

11C. RÉSOLUTION DE CONFIRMATION DU FINANCEMENT DE LA MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT AU SERVICE TAXIBUS, POUR L'ANNÉE 2016

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Saint-Laurent opère un service Taxibus en 2016;

7388-06-16 *EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par Chrystian Soucy
Appuyé par Pierre Poirier et résolu unanimement
Que le Conseil de la MRC du Haut-Saint-Laurent confirme les contributions suivantes pour l'année 2016 :

Quote-part municipale :	45 000 $
Contribution usagers :	55 500 $
Cartes de membres :	1 500 $
Recouvrement autre :	131 000 $
Total :	**233 000 $**

ADOPTÉ

11D. ADOPTION DES TARIFS 2016 POUR LE TAXIBUS

ATTENDU QUE le service Taxibus maintient ses tarifs pour l'année 2016;

7389-06-16 *EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par Carolyn Cameron
Appuyé par Richard Raithby et résolu unanimement
D'adopter les tarifs suivants pour le service Taxibus 2016:

	Vous partez de : / *Leaving from:*	Vous allez à : / *Going to:* Howick	Huntingdon	Ormstown	Saint-Chrysostome	Salaberry-de-Valleyfield	Beauharnois	Mercier	Châteauguay	Saint-Urbain-Premier
MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT	Dundee	8,40 $	7,35 $	7,35 $	8,40 $	8,40 $	-	-	-	-
	Elgin	7,35 $	5,25 $	7,35 $	8,40 $	7,35 $	-	-	-	-
	Franklin	7,35 $	7,35 $	5,25 $	5,25 $	7,35 $	-	-	-	-
	Godmanchester Ouest	8,40 $	5,25 $	7,35 $	8,40 $	7,35 $	-	-	-	-
	Godmanchester Est	6,30 $	4,20 $	4,20 $	6,30 $	5,25 $	-	-	-	-
	Havelock	5,25 $	8,40 $	7,35 $	4,20 $	7,35 $	-	-	-	-
	Hinchinbrooke Sud	7,35 $	5,25 $	5,25 $	7,35 $	7,35 $	-	-	-	-
	Hinchinbrooke Nord	5,25 $	4,20 $	4,20 $	4,20 $	5,25 $	-	-	-	-
	Howick	4,20 $	7,35 $	5,25 $	5,25 $	7,35 $	-	-	-	-
	Huntingdon	7,35 $	4,20 $	5,25 $	7,35 $	5,25 $	-	-	-	-
	Ormstown	5,25 $	5,25 $	4,20 $	7,35 $	5,25 $	-	-	-	-
	Saint-Anicet Ouest	8,40 $	5,25 $	7,35 $	8,40 $	7,35 $	-	-	-	-
	Saint-Anicet Est	6,30 $	4,20 $	5,25 $	7,35 $	6,30 $	-	-	-	-
	Saint-Chrysostome	5,25 $	7,35 $	7,35 $	4,20 $	7,35 $	-	-	-	-
	Sainte-Barbe	7,35 $	5,25 $	5,25 $	8,40 $	5,25 $	-	-	-	-
	Très-Saint-Sacrement Sud	5,25 $	7,35 $	5,25 $	4,20 $	7,35 $	-	-	-	-
	Très-Saint-Sacrement Nord	4,20 $	6,30 $	5,25 $	4,20 $	6,30 $	-	-	-	-
	Saint-Étienne-de-Beauharnois	-	6,30 $	5,00 $	-	5,00 $	4,20 $	6,00 $	5,00 $	-
	Saint-Louis-de-Gonzague	4,20 $	5,00 $	4,20 $	-	5,00 $	5,00 $	6,00 $	7,00 $	-
	Saint-Stanislas-de-Kostka	-	5,00 $	5,00 $	-	5,00 $	6,30 $	7,00 $	8,00 $	-
	Sainte-Martine	-	-	-	-	7,00 $	5,00 $	4,00 $	5,00 $	4,00 $
	Saint-Urbain-Premier	-	-	-	-	7,55 $	6,00 $	5,00 $	6,00 $	4,00 $

Parcours en sens inverse : même tarif / *Return Trip: same fare*
Tarif double si voyage non jumelé / *Double fare if trip not twinned*

ADOPTÉ

12. AUTORISATION POUR DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU SECRÉTARIAT AUX AFFAIRES AUTOCHTONES EN REGARD À LA FORMATION D'UN STAGIAIRE AUTOCHTONE À LA DÉMARCHE ARCHÉOLOGIQUE

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Saint-Laurent réalise des fouilles archéologiques sur les sites historiques et les sites amérindiens;

ATTENDU QUE la communauté amérindienne d'Akwesasne s'intéresse à nos fouilles archéologiques;

7390-06-16 *EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par Alain Castagner
Appuyé par Denis Henderson et résolu unanimement
D'autoriser le directeur général à déposer une demande d'aide financière au *Secrétariat aux affaires autochtones* en regard à la formation d'un stagiaire autochtone à la démarche d'inventaire archéologique.

ADOPTÉ

13. ADJUDICATION DU CONTRAT POUR L'ÉLABORATION D'UN PLAN D'INTERVENTION EN INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES (PIIRL)

ATTENDU QUE la MRC a procédé à un appel d'offres public pour le contrat d'élaboration d'un plan d'intervention en infrastructures routières locales;

ATTENDU QUE la MRC a reçu trois soumissions;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection;

7391-06-16 *EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par Pierre Poirier
Appuyé par Gilles Dagenais et résolu unanimement
D'adjuger le contrat pour l'élaboration d'un Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) à la firme *Tetra Tech QI Inc*. qui a obtenu le meilleur pointage final, au montant de 96 551 $, taxes incluses, et d'autoriser la préfète et le directeur général à signer un contrat en ce sens.

ADOPTÉ

14. COMPTES À PAYER DU 12 MAI AU 8 JUIN 2016

7392-06-16 Il est proposé par François Rochefort
Appuyé par Chrystian Soucy et résolu unanimement
Que les comptes à payer au montant de 400 578,42 $, pour la période du 12 mai au 8 juin 2016, soient payés.

Que la liste de ces comptes à payer soit conservée dans un registre prévu à cet effet et fasse partie intégrante de ce procès-verbal.

ADOPTÉ

15. RAPPEL DE RENCONTRE

La préfète rappelle les dates de rencontre suivantes:

- 29 juin	**Conseil**	19 h (séance spéciale) – Caucus 18 h 30	
- 3 août:	**C.A.**	18 h 30	
	Caucus	19 h 30	
- 10 août:	**Conseil**	19 h 30	
- 7 septembre:	**C.A.**	18 h 30	
	Caucus	19 h 30	
- 14 septembre:	**Conseil**	19 h 30	
- 5 octobre:		17 h à 18 h 30	**Lancement du logo de la MRC HSL**
	C.A.	18 h 30	
	Caucus	19 h 30	

16. DEMANDE D'APPUI DE LA MRC DE LA MATAPÉDIA EN REGARD AUX CHEMINS MUNICIPAUX ET LE TRANSPORT FORESTIER

ATTENDU QUE les membres du Conseil de la MRC du Haut-Saint-Laurent ont pris connaissance de la résolution #CM 2016-104 concernant les chemins municipaux et le transport forestier;

7393-06-16 *EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par Chrystian Soucy
Appuyé par André Brunette et résolu unanimement
D'appuyer la résolution #CM 2016-104 de la MRC de La Matapédia qui se lit comme suit:

Résolution CM 2016-104 concernant le dossier des chemins municipaux et transport forestier

Considérant la prédominance de la ressource forestière sur le territoire matapédien;

Considérant les impacts socioéconomiques que représentent cette industrie pour le milieu;

Considérant que le 23 novembre 2015, la municipalité d'Albertville, par la résolution 152-11-2015, et ce « pour des raisons de sécurité et dû à l'état des routes, ordonne la fermeture immédiate et sans délais, aux transports lourds provenant de la forêt publique, et ce jusqu'à ce qu'une entente soit conclue entre l'industrie et la municipalité »;

Considérant que le 9 décembre 2015, la MRC de La Matapédia, par résolution CM-2015-223, mandatait la préfète pour que « la MRC agisse comme instigateur pour réunir autour d'une même table de travail, les représentants de la municipalité d'Albertvillle, les représentants régionaux des ministères concernés, les représentants des bénéficiaires de garantie d'approvisionnement ainsi que tout autre intervenant dont la présence est jugée pertinente afin de travailler à la mise en place d'une solution à court terme permettant de dénouer la présente impasse »;

Considérant qu'un comité de travail constitué du maire d'Albertville, du porte-parole des bénéficiaires de garantie, d'un représentant de l'industrie qui effectue actuellement des travaux dans ce secteur, de représentants du ministère régional des Affaires municipales et de l'occupation du territoire (MAMOT), des directions régionales du ministère des Transports (MTQ) et du ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs (MFFP);

Considérant que le comité de travail s'est réuni à trois (3) reprises au cours des derniers mois afin de discuter et d'évaluer les possibilités de dénouer cette impasse provisoirement;

Considérant que le comité de travail n'a pu convenir d'une entente satisfaisante pour l'ensemble des parties représentées;

Considérant que le comité a conclu unanimement qu'aucune solution à l'échelle du territoire matapédien ne peut être mise en place et que le règlement de cette problématique repose sur une volonté du gouvernement du Québec de revoir les mesures légales et financières actuelles;

Considérant que le 25 février 2016, la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a interpelé le ministre Jacques D'Aoust afin de « mettre un terme à la longue inaction gouvernementale en matière d'entretien des chemins municipaux utilisés pour le transport du bois »;

Considérant que les programmes actuels permettant l'entretien du réseau routier utilisé pour le transport du bois datent de plusieurs années et qu'ils n'ont pas été révisés en fonction des nouvelles obligations et réalités municipales;

Considérant que certains pourparlers sont déjà amorcés entre les ministères concernés relativement à cette problématique et que le ministère des Transports du Québec doit assumer son leadership dans ce dossier;

Considérant qu'il y a lieu d'obtenir l'appui des municipalités et MRC afin que le gouvernement du Québec identifie rapidement des solutions convenables à cette même problématique;

En conséquence, sur une proposition de M. Nelson Pilote, appuyée par M. Gilbert Sénéchal, il est résolu que la MRC de La Matapédia :

1. *demande au ministre des Transports du Québec, M. Jacques D'Aoust, au ministre de la Forêt, de la Faune et des Parcs, M. Laurent Lessard et au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire, M. Martin Coiteux de se concerter pour analyser sérieusement la problématique du transport de bois sur les routes municipales et trouver, à très courte échéance, une solution acceptable à l'échelle des municipalités et de l'industrie forestière;*
2. *demande aux municipalités et aux MRC du Québec d'appuyer la présente résolution et l'acheminer aux personnes citées ci-dessous;*
3. *demande à la FQM de s'assurer que le gouvernement travaille activement à la recherche de solutions et à la mise en place de programme répondant à la problématique du transport de bois sur les chemins municipaux;*
4. *achemine la présente résolution à toutes les MRC du Québec, à la FQM, aux directions régionales du MTQ, du MAMOT et du MFFP, à M. Pascal Bérubé, député Matane-Matapédia et à M. Jean D'Amour, ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent.*

ADOPTÉ

17. <u>DÉPÔT D'UN AVIS DE MOTION AFIN DE MODIFIER LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ POUR INTÉGRER LA POLITIQUE DE PROTECTION DES RIVES, DU LITTORAL ET DES PLAINES INONDABLES, MODIFIANT LE RÈGLEMENT 145-2000</u>

7394-06-16

M. Alain Castagner dépose un avis de motion à l'effet qu'à une séance ultérieure, la MRC du Haut-Saint-Laurent adoptera un règlement modifiant le règlement du schéma d'aménagement et de développement révisé afin d'introduire les dispositions relatives à la protection des rives, du littoral et des plaines inondables du RCI 178-2004 et d'introduire de nouvelles cartes de zones inondables pour la rivière des Anglais, secteur Howick et Très-Saint-Sacrement, et pour la rivière Hinchinbrooke.

18. DÉPÔT D'UN DOCUMENT D'INFORMATION DU *COUNTY OF FRANKLIN USA* DE *SOLID WASTE MANAGEMENT AUTHORITY*

Le document est distribué aux membres du Conseil de la MRC du Haut-Saint-Laurent.

19. DEMANDE D'APPUI DE L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES MRC DU QUÉBEC (ADGMRCQ) EN REGARD À LA REDDITION DE COMPTES POUR LE FDT

Sujet annulé.

20. ADJUDICATION DES CONTRATS SUIVANTS: PEINTURE 4E ET HALL D'ENTRÉE, TOITURE MRC (BALCON) ET CLD, PORTE ET VITRE DE SÉCURITÉ/COUR MUNCIPALE, AMÉNAGEMENT PAYSAGER ET RÈVÊTEMENT CLD

20.01 PEINTURE AU 4E ÉTAGE ET DANS LE HALL D'ENTRÉE

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Saint-Laurent a procédé à un appel d'offres sur invitation pour le contrat de peinture des murs et plafonds du 4e étage et du hall d'entrée;

ATTENDU QUE la firme *André Montreuil* a déposé la soumission conforme la plus basse;

7395-06-16 *EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par Chrystian Soucy
Appuyé par Richard Raithby et résolu unanimement
D'adjuger à la firme *André Montreuil* le contrat de peinture du 4e étage et du hall d'entrée, au coût de 22 989,25 $ taxes incluses, et d'autoriser la préfète et le directeur général à signer un contrat en ce sens.

ADOPTÉ

20.02 TOITURE DU BALCON ET PEINTURE DU TOIT DU CLD

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Saint-Laurent a procédé à un appel d'offres sur invitation pour le contrat de réparation du toit du balcon de la MRC et de peinture du toit du CLD;

ATTENDU QUE la firme *Richard Myre* a déposé la soumission conforme la plus basse;

7396-06-16 *EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par Chrystian Soucy
Appuyé par Richard Raithby et résolu unanimement
D'adjuger à la firme *Construction Richard Myre* le contrat pour la réparation du toit du balcon de la MRC et la peinture du toit du CLD, au coût de 12 014,89 $ taxes incluses, et d'autoriser la préfète et le directeur général à signer un contrat en ce sens.

ADOPTÉ

20.03 PORTE ET VITRE DE SÉCURITÉ – PERCEPTION DES AMENDES

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Saint-Laurent a procédé à un appel d'offres sur invitation pour le contrat d'installation d'une porte et d'une vitre de sécurité pour la perception des amendes;

ATTENDU QUE la firme *Richard Myre* a déposé la soumission conforme la plus basse;

7397-06-16 *EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par Chrystian Soucy
Appuyé par Richard Raithby et résolu unanimement
D'adjuger le contrat pour les travaux d'installation d'une porte et d'une vitre de sécurité à la perception des amendes, à la firme *Construction Richard Myre,* au coût de 4 989,91 $ taxes incluses, et d'autoriser la préfète et le directeur général à signer un contrat en ce sens.

ADOPTÉ

20.04 AMÉNAGEMENT PAYSAGER

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Saint-Laurent a procédé à un appel d'offres sur invitation pour le contrat de réalisation d'un aménagement paysager;

ATTENDU QUE la firme *Denis Brisson Inc.* a déposé la soumission conforme la plus basse;

7398-06-16 *EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par Chrystian Soucy
Appuyé par Richard Raithby et résolu unanimement
D'adjuger le contrat pour la réalisation d'un aménagement paysager à la firme *Denis Brisson Inc.*, au coût de 22 228,70 $ taxes incluses, et d'autoriser la préfète et le directeur général à signer un contrat en ce sens.

ADOPTÉ

20.05 REVÊTEMENT DES MURS EXTÉRIEURS DU CLD

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Saint-Laurent a procédé à un appel d'offres sur invitation pour le contrat de revêtement des murs extérieurs du CLD;

ATTENDU QUE la firme *Paul Bergevin* a déposé la soumission conforme la plus basse;

7399-06-16 *EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par Chrystian Soucy
Appuyé par Richard Raithby et résolu unanimement
D'adjuger le contrat de revêtement des murs extérieurs du CLD, à la firme *Paul Bergevin,* au coût de 2 943,36 $ taxes incluses, et d'autoriser la préfète et le directeur général à signer un contrat en ce sens.

ADOPTÉ

21. RAPPORT DE LA RENCONTRE DE SUMI LE 19 MAI 2016

La préfète dépose le rapport de la rencontre sur les services d'urgence en milieu isolé (SUMI).

22. DEMANDE D'APPUI DE LA MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD EN REGARD À LA MAJORATION DU DROIT PAYABLE PAR LES EXPLOITANTS DES CARRIÈRES ET SABLIÈRES

ATTENDU QUE les membres du Conseil de la MRC du Haut-Saint-Laurent ont pris connaissance de la résolution #8885-16 concernant une demande de majoration du droit payable par les exploitants des carrières et sablières;

7400-06-16 *EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par Gilles Dagenais
Appuyé par Suzanne Yelle Blair et résolu unanimement
D'appuyer la résolution #8885-16 de la MRC de La Rivière-Du-Nord en regard à la majoration du droit payable par les exploitants de carrières et sablières qui se lit comme suit:

DEMANDE DE MAJORATION DU DROIT PAYABLE PAR LES EXPLOITANTS DE CARRIÈRES ET SABLIÈRES

CONSIDÉRANT la présence de carrières et sablières sur le territoire de la MRC de La Rivière-du-Nord (MRC RDN);

CONSIDÉRANT que des voies publiques municipales de certaines municipalités de la MRC RDN sont utilisées par des camionneurs provenant de carrières et sablières situées dans des municipalités de la MRC RDN et/ou limitrophes au territoire de la MRC RDN;

CONSIDÉRANT les articles 78.1 et suivants et 110.1 et suivants de la Loi sur les compétences municipales;

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC RDN a adopté le règlement numéro 254-12, lors de la séance ordinaire tenue le 15 février 2012, constituant un fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques;

CONSIDÉRANT que la MRC RDN a identifié les exploitants de carrières et sablières sur son territoire et que ces ·derniers contribuent à des redevances prévues au règlement 254-12 adopté par la MRC RDN;

CONSIDÉRANT qu'une quantité énorme de camions lourds (300 par jour en moyenne) provenant de carrières et sablières circule quotidiennement sur les voies publiques de Saint-Hippolyte, de Saint-Jérôme et de Sainte-Sophie;

CONSIDÉRANT que des accidents impliquant lesdits camions sont fréquemment constatés sur lesdites voies publiques;

CONSIDÉRANT que plusieurs contrats de grande envergure pour lesquels les travaux ont lieu hors du territoire de la MRC RDN (notamment, la réfection de l'échangeur Turcot et la réfection du Pont Champlain, soit un total de 72 M $ de contrats) viennent d'être octroyés par le MTQ à une carrière et sablière située sur le territoire de la MRC RDN;

CONSIDÉRANT que l'octroi desdits contrats engendrera une augmentation considérable et non acceptable du volume (possiblement le double) déjà élevé des camions lourds circulant sur lesdites voies publiques, et ce, sur de longues périodes quotidiennes;

CONSIDÉRANT l'état actuel de détérioration de plusieurs desdites voies publiques;

CONSIDÉRANT que lesdites voies publiques n'ont pas été conçues pour accueillir ce type et ce volume de camionnage;

CONSIDÉRANT que la responsabilité de l'entretien de la voirie locale a été transférée aux municipalités dans le cadre de la réforme Ryan;

CONSIDÉRANT que le droit payable par les exploitants est fixé à 0.56 $/tonne pour l'année 2016, ce qui est largement insuffisant pour la réfection et l'entretien adéquats des voies publiques.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la mairesse Louise Gallant et résolu unanimement :

1. *De demander au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) de majorer de façon significative le droit payable par les exploitants de carrières et sablières, prévu à l'article 78.3 de la Loi sur les compétences municipales;*

2. *De demander au ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTQ) de se pencher sur ce dossier en collaboration avec le MAMOT;*

3. *Que copie de cette résolution soit transmise :*
   - *au MAMOT;*
   - *au MTQ;*
   - *au député de Saint-Jérôme;*
   - *à l'Union des municipalités du Québec;*
   - *à la Fédération québécoise des municipalités;*
   - *aux municipalités de la MRC RDN;*
   - *à toutes les MRC du Québec.*

ADOPTÉ

23. <u>AUTORISATION POUR ACCORDER DES PRÊTS DU FLI AUX ENTREPRISES SUIVANTES: COUTURE MYSTIC INC., RÉNOÉLEC INC., JARDINS PAJO INC. ET PHYSIO MULTISERVICES ORMSTOWN</u>

ATTENDU QUE le comité d'analyse du CLD en regard aux prêts du FLI recommande d'accorder un prêt aux quatre (4) entreprises citées en rubriques;

ATTENDU QUE les membres du Conseil de la MRC du Haut-Saint-Laurent ont pris connaissance des dossiers d'analyse des demandes de prêts de ces quatre (4) entreprises;

7401-06-16 *EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par Chrystian Soucy

Appuyé par Jean Armstrong et résolu unanimement
D'accorder les prêts demandés aux quatre (4) entreprises suivantes:

a) Couture Mystic Inc.,
b) Rénoélec Inc.,
c) Jardins Pajo Inc.
d) Physio Multiservices Ormstown

ADOPTÉ

24. CONVOCATION D'UNE SÉANCE SPÉCIALE POUR ADOPTER LE RAPPORT FINANCIER AUDIT 2015 CONSOLIDÉ ET DIVERS CONTRATS, LE 29 JUIN, À 19 H

*ATTENDU QU'*en juillet, il n'y a pas de séance du Conseil de la MRC;

ATTENDU QUE certains travaux sont réalisés durant la période estivale;

7402-06-16 *EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par Gilles Dagenais
Appuyé par Pierre Poirier et résolu unanimement
De convoquer une séance spéciale le 29 juin, à 19 h, à la salle du Conseil, afin d'adopter le rapport financier 2015 consolidé et d'attribuer des contrats en rapport à la rénovation (intérieur ascenseur, affiche extérieure, hall d'entrée, signalisation) et à l'impression des pochettes de presse de la MRC du Haut-Saint-Laurent.

ADOPTÉ

25. ADJUDICATION DU CONTRAT DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DES COURS D'EAU GIROUX DANS LA MUNICIPALITÉ DE HAVELOCK ET LESLIE DANS LA MUNICIPALITÉ D'ELGIN

Sujet reporté.

26. ADOPTION DU BILAN ANNUEL 2015 DE LA MISE EN ŒUVRE DU PGMR

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Saint-Laurent doit transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) le rapport annuel 2015 sur la mise en œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR);

7403-06-16 *EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par Gilles Dagenais
Appuyé par Richard Raithby et résolu unanimement
D'accepter le dépôt du bilan annuel 2015 sur le suivi du PGMR, tel que déposé.

ADOPTÉ

27. ATTRIBUTION DU CONTRAT DE RÉCUPÉRATION DES MATIÈRES ÉLECTRIQUES

Contrat déjà attribué.

28A. AUTORISATION AFIN D'UTILISER LE FONDS DE ROULEMENT DE 50 000 $ POUR DÉFRAYER LES COÛTS DE LA RÉNOVATION DE L'ÉDIFICE DE LA MRC

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Saint-Laurent possède un fonds de roulement de 50 000 $;

ATTENDU QUE ce fonds de roulement ne peut être utilisé que pour des immobilisations;

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Saint-Laurent réalise des rénovations à son édifice et que ces coûts sont des immobilisations;

7404-06-16 *EN CONSÉQUENCE,* il est proposé par François Rochefort
Appuyé par Alain Castagner et résolu unanimement
D'autoriser l'utilisation du fonds de roulement pour défrayer les coûts de la rénovation de l'édifice de la MRC du Haut-Saint-Laurent et d'approuver l'échéancier de paiement suivant:

2017	=	5 000	2018	=	5 000
2019	=	10 000	2020	=	15 000
2021	=	15 000			

ADOPTÉ

28B. AVIS DE MOTION AFIN D'UTILISER LE FONDS DE ROULEMENT DE 50 000 $ POUR DÉFRAYER LES COÛTS DE LA RÉNOVATION DE L'ÉDIFICE DE LA MRC

7405-06-16 M. François Rochefort dépose un avis de motion à l'effet qu'à une séance ultérieure, un règlement sera déposé pour adoption afin d'utiliser 50 000 $ pour la rénovation de l'édifice, et les remboursements seront établis selon l'échéancier de la résolution ci-haut mentionnée.

29. DEMANDE DE FINANCEMENT DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHRYSOSTOME – FORMATION POMPIER

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Saint-Laurent ne fait que transmettre le financement de la formation des pompiers provenant du ministère de la Sécurité publique;

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Saint-Laurent ne fait que transmettre au ministère de la Sécurité publique les heures de formation données aux pompiers des municipalités concernées et que c'est uniquement le ministère qui autorise le paiement de ces formations;

7406-06-16 *EN CONSÉQUENCE,* il est proposé par Pierre Poirier
Appuyé par Alain Castagner et résolu unanimement
De demander à la municipalité de Saint-Chrysostome de transmettre cette demande au ministère de la Sécurité publique, et que la MRC du Haut-Saint-Laurent n'est que la courroie de transmission pour ce dossier.

ADOPTÉ

30. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DU *DERBY DÉMOLITION* À SAINT-CHRYSOSTOME

7407-06-16 Il est proposé par Alain Castagner
Appuyé par Suzanne Yelle Blair et résolu unanimement
De ne pas contribuer financièrement à cette activité en 2016 et de tenir une séance de travail à ce sujet lors du budget 2017 (contribution financière).

ADOPTÉ

31. AUTORISATION POUR DEUX PRISES DE PHOTOS AÉRIENNES: "BORD DE L'EAU" ET "LA COVEY HILL"

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Saint-Laurent constitue une banque de photos de l'ensemble de son territoire à des fins de promotion;

ATTENDU QU"il manque des photos pour les secteurs "Bord de l'eau" et "Covey Hill";

7408-06-16 *EN CONSÉQUENCE,* il est proposé par Denis Henderson
Appuyé par Carolyn Cameron et résolu unanimement
D'autoriser l'achat de photos aériennes des secteurs "Bord de l'eau" et "Covey Hill", à la firme *Aircom*, au coût de 550 $ plus taxes.

ADOPTÉ

32. NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT À L'AGENCE FORESTIÈRE DE LA MONTÉRÉGIE

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Saint-Laurent est représentée à l'Agence forestière de la Montérégie;

ATTENDU QUE la MRC doit nommer un représentant au CA de cette agence;

7409-06-16 *EN CONSÉQUENCE,* il est proposé par Carolyn Cameron
Appuyé par Richard Raithby et résolu unanimement
De nommer M. Denis Henderson comme représentant de la MRC du Haut-Saint-Laurent à l'Agence forestière de la Montérégie, pour 2016-2017.

ADOPTÉ

33. VARIA:

33.01 ADJUDICATION DU CONTRAT EN REGARD À L'AUDIT 2015 POUR LA COLLECTE SÉLECTIVE DES MATIÈRES RECYCLABLES

ATTENDU QUE le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques demande un audit en regard au dossier de la collecte sélective des matières recyclables;

7410-06-16 *EN CONSÉQUENCE,* il est proposé par André Brunette
Appuyé par Denis Henderson et résolu unanimement
D'adjuger le contrat de l'audit 2015 pour la collecte sélective des matières recyclables à la firme *Goudreau Poirier*, au coût de 2 500 $ plus taxes.

ADOPTÉ

34. CORRESPONDANCE

1. Carrefour action municipale et famille - Communiqué intitulé *Lancement du projet "Municipalités et tout-petits, une alliance gagnante",* 27 avril 2016.
2. Une affaire de famille - Annonce d'un spectacle intergénérationnel, le 21 mai 2016, à Ormstown.
3. Fédération québécoise des municipalités (FQM) - Communiqué intitulé *Reddition de comptes – Le ministre Coiteux répond à l'appel de la FQM,* 11 mai 2016.
4. MRC de Portneuf - Extrait de résolutions concernant les modalités du Programme d'aide au développement du transport collectif.
5. FQM - Communiqué intitulé *La FQM fera front commun avec le ministre Coiteux,* 13 mai 2016.
6. MRC des Maskoutains - Appui aux MRC des Laurentides et de Lac Saint-Jean concernant leur position face au régime actuel de gestion des cours d'eau.
7. Commission scolaire New Frontiers - Plan triennal de répartition et de destination des immeubles.
8. Ville d'Amqui - Rappel concernant l'appui au projet Train OCÉAN 150.
9. FQM - Communiqué intitulé *Stratégie numérique - La FQM met en place un Comité d'action sur l'accès aux TIC en région,* 20 mai 2016.
10. MRC La Haute-Côte-Nord - Extrait de résolution concernant la reddition de compte prévue dans le cadre de l'Entente relative au Fonds de développement des territoires (FDT).

35. QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

Aucune question n'a été soulevée.

36. CLÔTURE DE LA SÉANCE

7411-06-16 Il est proposé par Suzanne Yelle Blair
Appuyé par Pierre Poirier et résolu unanimement
Que la séance soit levée.

ADOPTÉ

Louise Lebrun
Préfète

François Landreville
Directeur général et secrétaire-trésorier